

# Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes



Arrêté N°2021-06/12

Millonfosse, le 16 juin 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser 19 route de Bousignies par la Société HYDRAM SAS (Rosult) pour Noréade (création d'un branchement d'assainissement)

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation route de Bousignies sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier du **28 juin au 9 juillet 2021**.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier du **28 juin au 9 juillet 2021**

**Article 3** : La circulation sera alternée par feux tricolores du **28 juin au 9 juillet 2021**

**Article 4** : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

**Article 5** : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

**Gerald THURU**

## MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr